

# La vie ensemble



JOURNAL DE LA COMMUNE DE BARSAC - Janvier/Février 2021



Commissions communales

## Travailler ensemble



Facebook :Ville de Barsac

[www.barsac.fr](http://www.barsac.fr)





Dominique Cavailols, Maire de Barsac, vous reçoit sur rendez-vous auprès de l'accueil de la Mairie ou par mail à [dc@barsac.fr](mailto:dc@barsac.fr)

# Edito

## Chères barsacaises, chers barsacais,

Voilà 2020 qui s'en va, enfin, pour laisser la place à 2021 qui sera, je l'espère, bien meilleure.

Je vais, si vous me le permettez, rester optimiste pour cette année 2021. Le vaccin arrive et sans faire de polémique chacun fera comme il le souhaite, mais comme pour d'autres virus nous allons apprendre à vivre avec. Il nous faut retrouver une vie normale dans l'intérêt de tous.

Je pense aux restaurants, aux associations, à la culture, au sport, à toutes ces professions, tous ces lieux qui nous sont interdits pour le moment et qui nous permettent cette vie sociale qui nous est essentielle, voir vitale à notre épanouissement et le bien vivre ensemble.

Je salue le travail de tous les membres du CCAS, des élus et toutes les personnes qui ont distribué le colis à nos aînés. Colis fort apprécié m'a-t-on rapporté. Ne pas couper le lien social ce à quoi s'emploie régulièrement notre CCAS.

Avec mon équipe, nous sommes en pleine préparation du budget pour cette nouvelle année avec des objectifs de réalisations qui vous seront présentés au mois d'avril.

Aujourd'hui je ne peux vous dire si nous pourrons faire les vœux à la salle Bastard comme les années passées, mais même si nous ne pouvons vous accueillir, protocole sanitaire oblige, nous les retransmettrons en direct.

Pour cette nouvelle année je souhaite que nous gardions l'espoir d'une amélioration certaine, de croire à un retour de vie normale pour notre plus grand plaisir.

Tous mes vœux vous accompagnent, mais que vous souhaitiez de mieux que la santé pour vous et vos proches.

Très belle année 2021.

**Dominique Cavailols**  
Maire de Barsac

### PRÉSENCE DES ÉLUS au conseil municipal

	28/09	19/10	17/12
Dominique CAVAILLOLS	✓	✓	✓
Béatrice CARRUESCO	✓	✓	✓
Michel GARAT	✓	✓	P
Catherine MARCHAL	✓	✓	✓
Philippe BLOCK	✓	✓	✓
Charlotte VALLOIR	✓	✓	✓
Xavier MUSSOTTE	✓	✓	✓
Typhaine GUEZET	P	✓	✓
Mathias LOUIS	A	✓	A
Katell EYHARTZ	✓	✓	✓
Damien AUDEMA	P	A	A
Virginie LANUQUE	A	P	P
Mohameth TRAORE	✓	A	P
Pascale NION	✓	✓	✓
Cédric PRAT	✓	A	✓
Sandra CHADOURNE	✓	P	✓
Patrick GRASZK	✓	✓	✓
Isabelle ROY	A	A	✓
Benoît TRABUT-CUSSAC	✓	✓	P

**Légende :** ✓ Présent P : Pouvoir A : Absent

### LE CARNET

#### Naissances

Mohamed HAMMOUMI BEN DRISS le 9 décembre 2020, chez Rqui BEN DRISS et Ahmed HAMMOUMI BEN DRISS

Aïnhua PION le 16 décembre 2020, chez Elodie AUPRETRE et Laurent PION

#### Décès

Daniel SERIZIER, le 28 novembre 2020

William DESPUJOLS, le 4 décembre 2020

# La vie municipale



STOP  
LINKY !

## Compteur électrique communicant LINKY sur Barsac : Vous pouvez refuser l'installation

Le 19 octobre 2020, le Conseil Municipal votait une délibération précisant qu'aucun compteur électrique communicant (LINKY) ne pourra être installé contre votre volonté. Cette dernière est aujourd'hui contestée par la préfecture. Nous allons faire appel de cette décision. En attendant que le tribunal administratif statue, la délibération est toujours d'actualité, ce qui laisse à chacun le libre choix de faire installer ou non le compteur.

Pour exercer votre droit de refus, vous devez envoyer un courrier à la société en charge de l'installation accompagné de la délibération. Un modèle de courrier et la délibération sont téléchargeables sur [www.barsac.fr](http://www.barsac.fr)

### A vos côtés face aux installateurs :

Association Stop-LINKYSud-Gironde  
Stéphane LHOMME – 06 64 10 03 33  
[stoplinky.sudgironde@free.fr](mailto:stoplinky.sudgironde@free.fr)

### Extrait de la délibération du 19/10/2020 :

« Aucun compteur communicant (LINKY) ne pourra être installé (en particulier dans les nouvelles habitations ou après une panne de compteur ordinaire) contre la volonté des habitants du logement concerné, volonté qui devra être dûment recueillies par écrit par la société chargée de l'installation qui en informera la mairie avant toute intervention. Un compteur ordinaire devra être installé le cas échéant. »

## Améliorer la qualité des services communaux

Un état des lieux de chaque service communal va être établi. Il va s'appuyer sur la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUE) par un organisme externe et indépendant, de façon à obtenir une photo des besoins des agents. En complémentarité, une analyse des Risques Psycho-sociaux sera réalisée en respectant l'anonymat. Ces deux éléments croisés, avec les entretiens professionnels, vont définir les besoins en formation par service et les pistes de progrès pour rentrer dans une ère où le numérique est omniprésent, tout en préservant l'accueil et la bienveillance auprès des administrés. Lors de ce mandat, des départs (retraite) auront lieu et il convient d'anticiper la continuité du service. La finalité étant de mieux servir la commune et ses habitants à moyens humains et matériels constant. C'est tendre vers la qualité, faire le meilleur avec les moyens dont nous disposons.



## Chien en laisse, sécurité pour tous

Garder votre chien en laisse est indispensable pour assurer la sécurité de votre chien et celles des autres promeneurs lors de vos balades sur le domaine public. Face aux nombreuses incivilités signalées, la promenade des animaux domestiques a été réglementée par un arrêté municipal. Il est désormais interdit de promener son chien sans laisse le long du ruisseau le Saint Criq situé dans le quartier la Baquère. Trois panneaux ont été posés à cet effet : sur le chemin rural des gares, sur la voie communale de Hallet (64 rue de la Tour du Mercadet) et sur le chemin rural de la Baquère.





CRÉER

## UNE RÉSERVE CIVILE COMMUNALE

Notre commune étant exposée à deux risques majeurs (inondations et risque d'incendie d'usine classée SEVESO), il est indispensable que nous nous dotions d'une réserve communale de sécurité civile. En quelques points voici l'essentiel à savoir.

La réserve communale de sécurité civile permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de catastrophes naturelles (par exemple, inondations, incendies de forêts) ou d'accidents industriels (par exemple, explosion d'une usine). Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions susceptibles d'être confiées sont les suivantes :

- Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier
- Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid
- Surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- Aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives
- Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés



### Devenir réserviste

Pour participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat conclu avec le maire pour une durée de 1 à 5 ans renouvelable. Vous devez simplement adresser à Monsieur le Maire, par courrier, votre demande d'intégration dans la réserve communale de sécurité civile. En signant votre contrat, vous vous engagez, dans la limite de votre temps disponible et sur la base du bénévolat, à participer aux activités de la réserve. Vous vous engagez également à respecter la charte de la réserve civique. Les activités du réserviste sont d'au maximum de 15 jours ouvrables par an, et pas plus de 24 heures par semaine. C'est la mairie qui vous contacte pour une mission et comptabilise la durée de vos activités. Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre, mais des séances d'information sont régulièrement organisées par la mairie. Des exercices concrets de simulation sont également programmés. Ces séances vous permettent d'appréhender le rôle que vous aurez à tenir et de connaître l'organisation globale des secours.



## Travailler ensemble

Parmi les différentes commissions, celle de la vie associative, culture, sport, événements, défense, cimetière et personnel communal est déléguée à Philippe Block, premier adjoint au Maire. Cette dernière couvrant un large périmètre, elle a été organisée en « groupes de travail » reprenant chacune des compétences.

### Les commissions instaurées

Le 10 juillet 2020, une délibération du Conseil Municipal approuve l'installation des Commissions Communales auxquelles l'opposition participe. Monsieur le Maire est de fait « Président » de chaque commission, les « vices présidences » sont réparties entre les adjoints et délégués.

#### ➔ VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Animé par Virginie Cailliez

A pour mission de suivre la vie des associations, leurs besoins, ainsi que les installations sportives et associatives.

#### ➔ ÉVÉNEMENTS

Animé par Lamine Traoré

Son but est de renforcer ce qui existe, soutenir et pérenniser un projet fédérateur.

#### ➔ DÉFENSE

Animé par Philippe Block

Promouvoir auprès des jeunes la « Journée défense et citoyenneté » et création d'une « réserve citoyenne communale ».

#### ➔ PERSONNEL COMMUNAL

Animé par Typhaine GUEZET

A pour objectif d'introduire des notions de Qualité, sécurité, environnement pour rendre plus efficiente l'action de nos agents : écoles, administratif et technique et d'améliorer la coordination entre eux pour la mettre au service des administrés.

### Une réflexion collective

Chaque groupe de travail est composé de membres issus de chaque liste électorale. Leur fil conducteur sera le respect des engagements de campagne pris par Monsieur le Maire. Les moyens d'y arriver seront abordés lors de réunions et les propositions retenues seront présentées et soutenues auprès du Conseil Municipal.

#### ➔ CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Animé par Cyril Cailliez

Son rôle est de proposer des solutions pour limiter l'expansion des incivilités en instaurant un dialogue. Il réalise l'état des lieux de la commune et travaille ensuite sur plusieurs axes dont la prévention, la protection et la répression, en lien avec les institutions et organismes publics et privés concernés (gendarmerie, milieu associatif). Le groupe de travail se concentrera sur le milieu associatif.

#### ➔ CIMETIÈRE

Animé par Cédric Prat

Proposer un projet d'enherbement du cimetière en tenant compte des paramètres écologiques et de réduction des coûts d'entretien.

#### ➔ CULTURE

Animé par Corinne Bonnesoeur

A pour tâche la promotion de la culture sous toutes ses formes et veiller à une offre intergénérationnelle et tout public.



## LUTTER CONTRE LA FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**GENDARMERIE NATIONALE**

Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique. Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). **L'ÉTAT NE DEMARCHE PAS.**

Lors de la prise de contact avec une entreprise, ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même. Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET. Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

Avant de signer un contrat, exigez un devis et comparez-le avec d'autres et méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable. Assurez-vous de la réalité des promesses qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.

Après les travaux, ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé. En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site : [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr)

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE.

Trouvez un professionnel agréé :

[www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel](http://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel)



## Le garage social mobile

En milieu rural, sans véhicule, pas de mobilité, sans mobilité, pas d'emploi.

Partant de ce constat et afin de faciliter l'insertion professionnelle et sociale, APREVA s'est doté de camions-garages mobiles tout équipés pour réaliser des interventions en Sud-Gironde auprès d'un public sensible comme les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi, les salariés précaires, les seniors et les jeunes. Le garagiste peut effectuer des réparations en petite mécanique, établir des diagnostics, donner des conseils pour l'entretien des véhicules et aider à l'acquisition d'un véhicule.

Contact : 05 57 80 16 16 - [www.apreva-garage-mobile.fr](http://www.apreva-garage-mobile.fr)  
Sur conditions de ressources et prescriptions



## Travaux d'élagage

Des travaux d'élagage et d'abatage nécessaires à l'entretien vont être entrepris sous la ligne électrique LANGON SAUCATS. L'exécution de ces travaux, confiée par le Réseau des Transports d'Electricité (RTE) à l'entreprise AKKA Forest, débutera au 1er semestre 2021.

## Le Vélo Club Barsacais se tient prêt

Il est difficile de dire quel sera le sens de la saison 2021 pour le VC Barsacais. Nous avons fait le choix d'attendre la 2<sup>ème</sup> partie de la dite saison pour programmer nos organisations (souvenir R. LIRE G.DAN-GLADE à Lapinasse et Grand Prix de la Municipalité). Le grand prix Claude MAGNI se déroulera à Fargues. Bien évidemment, tout cela sera fonction de l'évolution favorable de la pandémie. Nous essayerons d'organiser le prologue du Prix Fouchy le 25 avril 2021 (date imposée par la FFC). Au niveau de nos effectifs, il faut regretter deux départs mais se féliciter de deux nouvelles arrivées. Tous nos coureurs s'entraînent durement dans l'attente d'une saison normale. Nous disons à nos chers bénévoles de se tenir prêt à nous apporter leur soutien car ces organisations ne peuvent se réaliser que grâce à eux. Espérons que 2021 sera une année de renaissance pour vous tous et toutes et prenez soin de vous. A bientôt sur les routes.

## RETOUR SUR ...

## NOËL : Petits et grands gâtés

Toute la féerie et la magie de Noël étaient à Barsac pour enchanter petits et grands, malgré la crise sanitaire qui ne nous a pas permis de nous rassembler comme de coutume.



## Les cours de théâtre à Barsac reportés



Au vu de la situation difficile de cette curieuse année 2020, la Compagnie a été contrainte de mettre à l'arrêt toutes ses activités, y compris les cours de théâtre nouvellement proposés sur Barsac. Comme tout un chacun, nous espérons le meilleur pour l'année 2021. Dans

cette optique et, si la situation sanitaire le permet, nous aimerions reprendre les cours le plus rapidement possible et utiliser cette demi-année scolaire pour nous épanouir de nouveau dans le théâtre. En attendant, nous croisons les doigts pour une heureuse année 2021.

**Cie du Chat Huant**

Clémence GUEZENNEC - 06 82 57 06 27

[cieduchuant@gmail.com](mailto:cieduchuant@gmail.com)

Facebook : Cie du Chat Huant



Dans le contexte actuel, et dans un souci de protection de nos aînés qui sont parmi les personnes les plus vulnérables, le traditionnel repas de Noël à la Salle Bastard a été remplacé par une distribution de paniers gourmands. Presque 300 paniers ont été distribués au total par les membres du CCAS. Cette opération a remporté un vif succès auprès de nos aînés. Aux écoles, la Mairie et les associations de Parents d'élèves se sont données la main pour offrir un beau Noël aux enfants. Le Père-Noël est passé aux écoles le vendredi 18 décembre. Avec l'aide de ses petits lutins, ils ont distribué cadeaux et gourmandises pour le plus grand plaisir des enfants.





# 2021

BONNE  
ANNÉE

## PRÉSENTATION DES VŒUX

Vendredi 22 janvier à 19h à la salle Bastard

Compte tenu de la situation exceptionnelle, la cérémonie sera diffusée en direct sur [facebook.com/villedebarsac](https://www.facebook.com/villedebarsac) et retransmise sur internet : [www.barsac.fr](http://www.barsac.fr)